

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt  
le 19/11/2024 - 5394 - 2022 B 00397 - 912 631 215 - 2 B TROTTE

## 2B TROTTE

**Société par actions simplifiée au capital de 3 000 €uros**  
**Siège social : 3, Chemin de Latapy**  
**47430 LE MAS-D'AGENAIS**

**RCS AGEN 912 631 215**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DU 31 DECEMBRE 2022**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS,  
Le 31 décembre à 10 heures 00,

Les actionnaires de la société dénommée " 2B TROTTE ", Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 €uros, divisé en 300 actions 10 €uros de nominal chacune, dont le siège est au 3, Chemin de Latapy - 47430 LE MAS-D'AGENAIS,

Se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société sur convocation de la gérance.

**Sont présents ou représentés :**

- Monsieur Benoit BROUDISCOU, titulaire de 150 actions,
- Madame Tiphany ROY, titulaire de 150 actions,

Détenant ensemble la totalité des actions de la société, soit **300 actions**.

Il est établi une feuille de présence, qui est émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Benoit BROUDISCOU en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le président permet de constater que les associés présents possèdent la totalité des parts sociales sur les parts sociales composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant.

## **Ordre du Jour :**

- Constatation de la validité de la convocation,
- Dissolution de la société,
- Démission des fonctions de Président et de Directeur général,
- Nomination du liquidateur,
- Questions diverses subséquentes.

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée donne acte que les convocations ont été réalisées conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur et en donne quitus au président.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et prononce ainsi la dissolution de la société par actions simplifiée " 2B TROTTE ".

Le siège de la liquidation est fixé au 3, Chemin de Latapy - 47430 LE MAS-D'AGENAIS où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **TROISIEME RESOLUTION**

Suite à la résolution qui précède, Monsieur Benoit BROUDISCOU démissionne de ses fonctions de Président et ce à compter du 31 décembre 2023 à minuit.

De même, Madame Tiphany ROY démissionne de ses fonctions de Directrice générale et ce à compter du 31 décembre 2023.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

### **QUATRIEME RESOLUTION**

La personnalité morale de la société continue d'exister jusqu'à ce que la liquidation définitive soit effectuée. Pour ce faire, l'Assemblée Générale nomme comme liquidateur Monsieur Benoit BROUDISCOU.

Les actes et factures émanant de la société par actions simplifiée devront comporter, à compter du 31 décembre 2023 la mention « *Société en cours de Liquidation* », ainsi que le nom du liquidateur.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale des associés décide que :

- a) La correspondance et les éventuelles notifications concernant la liquidation seront adressées au siège de liquidation de la société.
- b) Le liquidateur ou son mandataire est chargé des formalités de parution d'une annonce légale.
- c) Le liquidateur ou son mandataire est chargé des formalités fiscales d'enregistrement, d'une copie du compte rendu de la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 00.

Fait en cinq exemplaires au MAS d'AGENAIS  
Le 31 décembre 2023

**Monsieur Benoit BROUDISCOU**  
*« Bon pour acceptation des fonctions  
de liquidateur »*

**Madame Tiphany ROY**